

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 016-211600648-20231120-202345-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2023

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C., JOULIA G. .
ABSENTS : M. GUENE F., Mme FREMERY Cl. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 27 novembre 2023 M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

OBJET : Garderie scolaire - Tarifs au 01^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis le 01^{er} septembre 2021, l'accueil des enfants à la garderie scolaire se fait dans le local des bureaux de l'ancienne gendarmerie, situé 1, Avenue du Général de Gaulle à Brigueuil. Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans celui-ci, afin d'y accueillir les enfants dans de bonnes conditions et avec des équipements adaptés.

Ce service fonctionne en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h30, et il est facturé aux familles des enfants qui l'utilisent.

Le tarif actuel, instauré suivant délibération en date du 19/07/2021, et applicable depuis le 01/09/2021, est de 2, 00 € le matin et 2, 00 € le soir.

Monsieur le Maire propose de conserver ces montants pour 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 01^{er} janvier 2024 :

⇒ **Le matin > forfait de 2, 00 €,**

⇒ **Le soir > forfait de 2, 00 €,**

les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7 H 00 à 9 H 00 et de 16 H 30 à 18 H 30,

- précise que, s'agissant d'un forfait, le tarif de 2, 00 € s'appliquera quelle que soit la durée pendant laquelle l'enfant restera à la garderie, suivant les plages horaires indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 27 novembre 2023



Le Maire
Robert ROUGIER